



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8383^e séance

Vendredi 26 octobre 2018, à 9 heures
New York

Président : M. Llorentty Solíz (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Woldegerima
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance.

M. De Mistura participe à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Beyrouth.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. De Mistura.

M. De Mistura (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil depuis Beyrouth.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'en profite donc pour vous informer, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, des faits nouveaux qui se sont produits en Syrie depuis mon dernier exposé (voir S/PV.8373) la semaine dernière à New York. Aujourd'hui, je m'attacherai particulièrement à faire le point des consultations que j'ai tenues à Damas il y a deux jours.

Après la rencontre entre le Secrétaire général et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, M. Al-Moualem, qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale, j'ai rencontré le Ministre Al-Moualem à Damas le 24 octobre. Notre entretien a porté essentiellement sur le processus politique et sur les efforts visant à convoquer une commission constitutionnelle. J'ai apprécié la franchise des échanges que nous avons eus à Damas. Le Ministre Al-Moualem s'est déclaré satisfait de sa rencontre avec le Secrétaire général en marge de l'Assemblée générale. Il a indiqué qu'elle avait ouvert la voie à la réunion de Damas. Je vais maintenant relayer aussi précisément que possible ce que j'ai entendu de la bouche du Ministre Al-Moualem.

Il a souligné avec force les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres de l'ONU. Il a rappelé que la Constitution syrienne était une question très sensible relevant de la souveraineté nationale. S'agissant de la déclaration finale de Sotchi, le Ministre Al-Moualem a évoqué une autre conclusion, différente de celle que la Fédération de Russie a distribuée au Conseil. Il a déclaré qu'il était possible que le Gouvernement syrien reprenne certains éléments du texte communiqué par la Russie pour les « accorder » avec la version que le Gouvernement privilégie. Les principales différences à cet égard concernent principalement le rôle de l'ONU.

En ce qui concerne l'accord conclu entre la Russie et l'ONU avant la manifestation de Sotchi, que j'ai spécifiquement évoqué lors de mon exposé au Conseil le 17 octobre, le Ministre Al-Moualem ne considère pas qu'il soit conforme aux principes de souveraineté et de non-ingérence. Essentiellement, le Ministre Al-Moualem n'a pas accepté que l'ONU joue un rôle dans l'établissement ou la sélection de la troisième liste hybride; il a plutôt indiqué que les Gouvernements syrien et russe étaient récemment convenus que les trois garants du processus d'Astana et le Gouvernement syrien tiendraient des consultations pour élaborer une proposition de troisième liste hybride et qu'ils la présenteraient au facilitateur de l'ONU. J'ajouterai, par souci d'exhaustivité, que M. Al-Moualem n'a pas, à cette occasion ou au cours de cette réunion, précisé les vues du Gouvernement sur le mandat, la présidence ou le processus de prise de décision d'une commission constitutionnelle, ni sur quelque autre aspect relatif aux règles de procédure nécessaires à son fonctionnement.

Pour ma part, je me suis félicité de l'occasion offerte à l'ONU de s'entretenir directement de la commission constitutionnelle avec le Gouvernement. J'ai également regretté que cela n'ait pas été possible après la réunion de Sotchi et que le Gouvernement ait décliné les propositions de l'ONU d'entamer un dialogue direct avec lui concernant la commission constitutionnelle et son suivi. J'ai rappelé que c'est dans ce contexte de refus du Gouvernement syrien de dialoguer avec l'ONU que celle-ci avait commencé à élaborer un ensemble de mesures avec les garants du processus d'Astana, suivant leur propre suggestion, et que la Russie et l'Iran avaient informé l'ONU qu'ils étaient en consultations constantes avec le Gouvernement.

J'ai indiqué qu'il était également normal et logique que l'ONU, en tant que médiatrice mandatée

par le Conseil de sécurité, recherche des accords avec la Russie concernant une réunion que la Russie avait proposée, accueillie et facilitée à Sotchi, afin d'assurer une compréhension commune de la manière dont l'initiative contribuerait au processus mandaté par les Nations Unies.

J'ai rappelé au Ministre Al-Moualem le rôle fédérateur que joue l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015). J'ai également rappelé les termes de la déclaration finale de Sotchi, telle qu'elle a été distribuée par la Fédération de Russie au Conseil. Je rappelle aussi aux membres du Conseil de sécurité aujourd'hui ce qui a été convenu. La première tâche a été

« de mettre en place une commission constitutionnelle composée d'une délégation du Gouvernement de la République arabe syrienne et d'une délégation largement représentative de l'opposition, qui sera chargée de rédiger une réforme constitutionnelle devant contribuer au règlement politique, placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité ».

Deuxièmement, la

« Commission constitutionnelle devra inclure, au minimum, le Gouvernement, des représentants de l'opposition participant aux pourparlers inter-syriens, des experts syriens, des représentants de la société civile, des indépendants, des chefs tribaux et des femmes... Il faudra y garantir une représentation adéquate des composantes ethniques et religieuses de la Syrie... L'accord final sur le mandat, les pouvoirs, les règles de procédure et les critères de sélection des membres de la commission constitutionnelle doivent être déterminés dans le cadre du processus de Genève » (*S/2018/121*).

J'ai expliqué en détail, lors de la dernière réunion d'information, les critères qui doivent nous guider dans notre examen des questions portées sur la liste, que le Ministre Al-Moualem et moi-même avons passée en revue. Plus important encore, j'ai insisté pour dire que l'Organisation des Nations Unies était à Damas précisément pour consulter le Gouvernement sur les questions portées sur la liste. En tant que facilitateur, j'ai proposé que l'ONU commence à travailler à cela, puis avec le Gouvernement pour savoir si celui-ci s'oppose à des noms en particulier, et même à l'élaboration d'une nouvelle liste crédible, équilibrée et inclusive pour autant

qu'elle comporte ces caractéristiques. J'ai fait observer qu'à mon sens, cela semblait respecter pleinement la souveraineté de la République arabe syrienne. C'était en effet une invitation à l'exercice de cette souveraineté.

À un certain moment, le Ministre Al-Moualem a proposé que je retire de la liste déjà sur la table la liste hybride. J'ai indiqué que l'Organisation des Nations Unies ne retirerait sa proposition qu'une fois, et que si un accord était trouvé sur une nouvelle liste crédible, équilibrée et inclusive, conformément à la résolution 2254 (2015) et à la déclaration finale de Sotchi. J'ai bien fait comprendre que nous devrions saisir cette occasion pour déterminer si cela était possible ou non. Le Ministre Al-Moualem a indiqué qu'il me recontacterait si de nouvelles instructions lui parvenaient de sa direction. Mais il a aussi dit qu'il préférerait, à ce stade, attendre de connaître les résultats de mes prochaines consultations avec les garants d'Astana.

J'ajouterai que le Ministre Al-Moualem a affirmé que les garants d'Astana avaient rejeté la proposition d'une troisième liste formulée initialement par l'ONU. J'ai, pour ma part, indiqué que ce n'était pas vraiment le cas, et que tandis qu'ils avaient suggéré qu'il importe d'y apporter certains changements, ils n'en étaient pas moins en train d'examiner la proposition et que la liste avait déjà été révisée plus d'une fois. J'ai aussi fait savoir que les trois garants appuyaient le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies au titre de la résolution 2254 (2015) et de la déclaration de Sotchi.

Le Gouvernement a exprimé clairement sa position et je peux dire qu'il a indiqué qu'il souhaitait qu'elle soit connue, et c'est ce que je suis en train de faire maintenant. Mais je ne peux pas dire, à ce stade, outre ce que je viens de dire, qu'il y a eu évolution dans sa position. Tout ce que je fais c'est rapporter fidèlement au Conseil ce que j'ai entendu. Les efforts faits par ceux qui ont organisé et parrainé Sotchi pour garantir que le Gouvernement syrien adhère pleinement aux conclusions de la déclaration finale de Sotchi n'ont, à ce jour, pas produit les résultats que nous escomptions. Sinon, nous aurions entendu quelque chose de différent.

Compte tenu, premièrement, du mandat de l'Envoyé spécial, tel qu'énoncé dans la résolution 2254 (2015); deuxièmement, de la compréhension différente qu'à le Ministre Al-Moualem du rôle de l'Organisation des Nations Unies et de la déclaration finale de Sotchi; et, troisièmement, de l'ardent souhait du Gouvernement de reprendre les travaux aujourd'hui, nous pouvons dire qu'une difficulté majeure nous attend.

Je voudrais dire clairement que je n'entends épargner aucun effort pour relever ce défi durant les semaines qui viennent. Puisque le Ministre Al-Moualem a indiqué que la méthode que le Gouvernement préfère à ce stade, c'est de travailler avec les garants d'Astana sur une troisième liste, c'est à eux donc qu'il incombe de mettre en œuvre la déclaration de Sotchi d'une façon qui permette de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et qui traduise dans les faits les points fondamentaux que l'ONU a appuyés à Sotchi.

Comme je l'ai déjà indiqué, la proposition de l'ONU a été faite après des consultations minutieuses, notamment avec les garants, et elle a été déjà révisée à la lumière de ces consultations. La difficulté de garder toutes les personnes à bord doit rappeler à tous que nous devons nous garder de croire qu'une approche radicalement différente a quelque chance de réussir. L'Organisation des Nations Unies n'est pas opposée à des suggestions constructives et modérées tant que nous ferons preuve du même esprit de crédibilité – je répète, crédibilité – équilibre et légitimité internationale de la liste hybride qui est sur la table. Nous devons en urgence trouver un terrain d'entente ou du moins clarifier notre position, car nous ne pouvons pas laisser passer l'occasion que représente Edleb. Voilà pourquoi novembre est en train de devenir si important.

Je voudrais aussi souligner à nouveau que l'Organisation des Nations Unies est d'avis qu'il importe de garantir un minimum de 30 % de représentation pour les femmes au sein de la commission, et cela requiert qu'au moins 24 des 50 représentants de la liste proposée par l'ONU soient des femmes. Demain, je me rendrai à Istanbul pour informer les Présidents français, russe et turc et la Chancelière allemande qui doivent s'y rencontrer pour discuter de la Syrie. Je suis fier de cette invitation et je saisirai cette occasion pour rappeler à ces quatre dirigeants importants qu'étant donné qu'une catastrophe à Edleb a été évitée jusqu'à présent, que le consensus international de voir une commission crédible et équilibrée mise rapidement en place avec l'aide de l'ONU, et que les instructions que m'a données le Secrétaire général - que je consulte régulièrement et plus que jamais auparavant sur la question - exigent de moi d'épuiser toutes les voies durant le temps qui reste à mon mandat, il est clair qu'il existe encore, à mon avis, une occasion qu'il faut saisir d'urgence.

L'influence que peuvent exercer tous les dirigeants du monde, en particulier les quatre dirigeants qui se réuniront demain à Istanbul, peut être essentielle

pour garantir que cela ait lieu. Étant donné que les membres du groupe restreint sur la Syrie se retrouveront lundi à Londres, je vais également saisir cette occasion pour les rencontrer plus tard, dans le cadre du processus de Genève. Je me réjouis à la perspective d'accueillir les garants d'Astana sous peu. Ils se sont eux-mêmes réunis ces derniers jours et ont discuté, d'après leur déclaration, de nombreux aspects d'une commission constitutionnelle. Cette réunion sera fondamentalement importante pour les consultations.

Je n'épargnerais aucun effort durant le temps qui me reste à ce poste pour vérifier s'il est effectivement possible de convoquer une commission constitutionnelle facilitée par l'ONU, prise en main et dirigée par les Syriens, qui soit crédible, équilibrée et inclusive et qui contribue, dans le cadre du processus de Genève, à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Si possible, l'ONU convoquera cette commission dès que possible. Quoi qu'il en soit, je procéderai, en tant qu'Envoyé spécial, à une évaluation complète lorsque je présenterai en personne un exposé au Conseil le 19 novembre. En attendant, nous allons laisser la porte ouverte et continuer d'examiner toutes les options en vue de parvenir à des résultats constructifs et crédibles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je remercie M. De Mistura de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son exposé.

Les États-Unis, ainsi que tous les autres membres du Groupe restreint – l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la France, la Jordanie, le Royaume-Uni et la Jordanie – et d'autres partenaires du Conseil de sécurité qui voient les choses de la même façon partagent la position selon laquelle l'ONU doit agir rapidement pour convoquer la commission constitutionnelle. Nous continuons d'appuyer fermement les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. De Mistura, en vue de mettre en place de cette commission en novembre.

Comme l'a indiqué l'Envoyé spécial, la commission constitutionnelle doit être crédible, équilibrée et représentative du peuple syrien. Nous tenons à souligner, contrairement à ce que l'Envoyé spécial a entendu à Damas, que l'ONU a le contrôle exclusif de la composition, du calendrier et de la portée des travaux de la commission, comme l'a affirmé la

Fédération de Russie dans sa déclaration de Sotchi en janvier 2018.

Toute nouvelle obstruction à la création de la commission est inacceptable. Tout retard supplémentaire risque de nous faire rater cette occasion très propice offerte par la zone démilitarisée mise en place par la Turquie et la Russie, qui a permis de prévenir de nouvelles effusions de sang à Edleb et au-delà. Les parties ont été consultées. Il ne doit y avoir aucun doute sur le fait que l'Envoyé spécial des Nations Unies a mandat pour mettre en place la commission constitutionnelle. Toute liste à cet égard, quelle qu'en soit l'auteur, doit être approuvée par l'Envoyé spécial, non seulement s'agissant de sa composition mais aussi de la manière dont elle a été établie. C'est une responsabilité qui lui revient, et pas seulement en vertu de ce qui a été décidé à Sotchi, mais aussi du paragraphe 2 de la résolution 2254 (2015).

Nous devrions tous être absolument d'accord sur le fait qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un processus politique mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, tel que prévu par cette résolution et approuvé à l'unanimité par le Conseil. Ce processus politique doit maintenant avancer.

M. Delattre (France) : Je remercie d'abord l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour son intervention particulièrement importante et éclairante sur l'état d'avancement du processus politique, et plus largement pour ses efforts inlassables, qui méritent et qui ont notre plein et entier soutien.

Nous avons demandé cette session, en écho à la proposition faite par Staffan de Mistura la semaine dernière, car la Syrie est aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle peut soit basculer vers une escalade militaire à Edleb, qui ouvrirait l'un des chapitres les plus sombres de la tragédie syrienne, soit emprunter le chemin exigeant d'une vraie dynamique politique pour un règlement du conflit. Notre profonde conviction est qu'il existe aujourd'hui, pour la première fois peut-être depuis sept ans, une étroite fenêtre d'opportunité en ce sens. L'un et l'autre des scénarios, le plus sombre comme le plus encourageant, sont possibles aujourd'hui. Et le choix dépend beaucoup de nous, de la capacité du Conseil à s'unir sur l'option de la paix.

La création de la commission constitutionnelle peut et doit constituer ce point d'inflexion que nous recherchons, cette première étape d'une vraie dynamique politique. La mise en place de cette commission dans les meilleurs délais est donc aujourd'hui notre priorité. Pour

le dire clairement, entre la guerre et la paix en Syrie, la clef est pour une large part dans le pays de Tolstoï. La mise en place de la commission constitutionnelle suppose en effet que la Russie pèse de tout son poids auprès de Damas en ce sens, comme nous le faisons pour notre part avec nos partenaires du Groupe restreint. Après tout, le projet de commission constitutionnelle est né d'une initiative de la diplomatie russe et aujourd'hui, l'ensemble des membres du Conseil, sans exception, ont plaidé pour la mise en place de la commission.

Alors qu'attendons-nous pour aller de l'avant? Je souhaite donc aujourd'hui passer trois messages : identifier clairement la responsabilité du régime syrien, dont l'obstruction bloque toujours le lancement du processus politique; partager avec le Conseil les efforts conduits par la France et le Groupe restreint pour y parvenir; enfin, exposer d'un mot les solutions possibles pour la suite.

Notre ami Staffan s'est rendu à Damas pour écouter les attentes et positions d'une des parties au conflit. Du tableau qu'il vient de présenter, il ressort – ce qui était, hélas, prévisible – que le régime ne s'estime pas lié par un engagement, alors même qu'il a transmis il y a plusieurs mois sa liste à l'Envoyé spécial, et rejette la liste du troisième tiers de la commission constitutionnelle proposé par l'Envoyé spécial, n'hésitant pas à piétiner ce faisant les règles établies à Sotchi.

Les conclusions de sa visite sont un élément de clarification sur les responsabilités en cause et nous imposent de redoubler d'efforts pour enfin faire décoller le processus politique. L'ONU a déployé un travail considérable pour obtenir une composition de la commission constitutionnelle représentative de toutes les composantes de la société syrienne. Je tiens ici une nouvelle fois, au nom de la France, à rendre hommage à Staffan de Mistura pour ce travail.

Staffan a mené des consultations approfondies, en ajustant plusieurs fois ses propositions, en vue d'obtenir une composition équilibrée et acceptable par tous de la commission constitutionnelle. L'offre qui est aujourd'hui sur la table répond à ces exigences. Il a été mandaté pour mener à bien ces travaux et aboutir à la formation de la commission constitutionnelle. Il a notre plein soutien pour convier sans tarder les participants à une première réunion en novembre. Nous l'invitons fortement à aller de l'avant.

La France n'a ménagé aucun effort pour encourager une avancée du processus politique. Les Ministres du

Groupe restreint ont publié un communiqué conjoint en marge de l'Assemblée générale pour appeler à la création sans délais de la commission constitutionnelle. Les membres du Groupe restreint, qui sont tous intervenus la semaine dernière au Conseil de sécurité (voir S/PV.8373), ont montré leur unité en soutien à cet agenda, de même que la grande majorité des membres du Conseil.

Le Président Macron s'est entretenu par téléphone avec le Président Trump en début de semaine sur la Syrie, et l'urgence d'avancer sur la voie politique a été soulignée. Notre détermination à obtenir la création de la commission constitutionnelle est donc très claire. Le Sommet d'Istanbul, qui aura lieu samedi et réunira la France, l'Allemagne, la Russie et la Turquie, doit également permettre d'avancer sur ce point précis et bien sûr, sur la suite du processus politique. Le Groupe restreint se réunira à nouveau avant la fin du mois. Il y a donc une mobilisation sans précédent pour que la commission se réunisse. Alors sachons nous rassembler pour pousser ensemble de toutes nos forces en ce sens et pour ne pas laisser se refermer cette fragile fenêtre d'opportunité.

Que faire désormais? La visite à Damas de l'Envoyé spécial le confirme, la priorité des priorités est que chacun exerce enfin les pressions nécessaires sur Damas, pour que la commission se réunisse en novembre. C'est la seule voie possible. Il nous faut, collectivement, nous montrer fermes et mobilisés pour mettre en œuvre des objectifs que nous avons clairement endossés.

La convergence du Conseil sur une proposition initialement portée par la Russie est une opportunité unique. Ne pas la saisir serait irresponsable. Nous ne pouvons laisser le régime ruiner nos efforts collectifs, sans quoi le conflit se prolongera encore pendant des années, sans ressources financières pour reconstruire le pays, sans que les réfugiés puissent y retourner. En résumé, la feuille de route de Staffan de Mistura est claire et conforme à la résolution 2254 (2015) qui est plus que jamais notre boussole commune et il a notre plein soutien pour la mettre en œuvre.

Je conclurai par un appel solennel aux responsabilités de chacun : soyons-en bien conscients en effet, le risque d'une nouvelle escalade dans la tragédie syrienne n'est pas écarté. Il ne le sera définitivement qu'avec une solution politique crédible et inclusive. C'est dire combien les semaines qui viennent sont cruciales, et c'est pourquoi nous n'hésiterons pas à rassembler le Conseil de sécurité aussi souvent qu'il

le faudra au cours de cette période, pour mobiliser la communauté internationale en soutien de la médiation des Nations Unies et pour obtenir enfin la création tant de fois retardée de la commission constitutionnelle. La mise en place de la commission, je le rappelle, ne sera que la première étape dans le long processus qui doit ramener la paix en Syrie, à travers des élections et l'établissement d'un environnement sûr et neutre sur le terrain. Nous comptons sur Staffan de Mistura comme il peut compter, jusqu'à la dernière minute de sa mission, sur notre plein appui.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Staffan de Mistura et son équipe de leur exposé d'aujourd'hui. Je trouve incroyable que nous devions répéter, à l'intention des autorités syriennes, pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit intervenir en Syrie. Le fait qu'il y ait plus d'un million de réfugiés n'est pas une question de souveraineté nationale. Le fait qu'il y ait eu 400 000 morts en Syrie n'est pas une question de souveraineté nationale. Nous sommes en présence d'une menace à la paix et à la sécurité internationales, et l'intervention de l'ONU est justifiée. L'Organisation des Nations Unies intervient pour les questions humanitaires et concernant les réfugiés et la santé. Il est tout à fait justifié qu'elle participe au processus politique. J'irai donc plus loin que M. De Mistura, qui a parlé d'un sérieux défi. Je pense que nous sommes face à un grave problème dans la manière dont les États Membres coopèrent avec l'Organisation, et, comme l'ont dit mes collègues américain et français, nous sommes confrontés à un grave problème en ce qui concerne la situation sur le terrain.

De plus, un énorme doute plane maintenant sur ce qu'était l'Accord de Sotchi et ce qu'il représente aujourd'hui. Soit la Russie a fait à l'Organisation des Nations unies et au Conseil des promesses qu'elle s'est révélée trop faible pour tenir, soit il s'agissait d'un écran de fumée cynique destiné à détourner notre attention et notre énergie pendant que la Russie, la Syrie et l'Iran poursuivaient leur campagne militaire. Cette campagne militaire n'a été interrompue que par l'indignation internationale face à la menace qui pesait sur 2 à 3 millions de civils à Edleb, avant que les Turcs n'interviennent courageusement pour négocier un accord visant à protéger ces civils.

Je pense donc que nous avons besoin de cinq choses, à l'appui de ce que mes collègues français et américain ont dit. Nous avons besoin de clarté sur l'état d'application de l'Accord de Sotchi et les nouvelles

propositions faites par les autorités syriennes. Que signifient-elles? Qu'en pensent la Russie et l'Iran? Nous avons besoin de clarté sur les mesures à prendre par tous les acteurs avant le 19 novembre, date à laquelle M. De Mistura propose de revenir pour informer le Conseil, et avant la fin du mois de novembre lorsqu'il quittera ses fonctions. Nous devons avoir l'assurance que la Russie, en tant que l'un des cinq membres permanents du Conseil, garant d'Astana et organisateur de l'Accord de Sotchi, travaillera de manière constructive et sans relâche avec l'ONU, aux côtés de la Syrie et de l'Iran. Tous les Membres de l'ONU ont la responsabilité d'appuyer M. De Mistura en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Nous avons besoin d'entendre aujourd'hui cette promesse d'engagement constructif, inlassable et constant pour mettre fin à ce conflit.

Il faut que l'accord sur Edleb tienne. Il faut que cette occasion que d'autres ont mentionnée soit saisie. Il faut que la commission constitutionnelle soit convoquée, et je partage l'avis de mes collègues américain et français sur ce point. Il faut que l'accès humanitaire soit amélioré et que la résolution 2254 (2015) soit respectée. Le Conseil doit s'unir pour appuyer le processus politique. Sans processus politique, ce terrible conflit ne cessera jamais vraiment, quoi qu'il arrive sur le terrain sur le plan militaire. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports qui suivront les réunions internationales qui se tiendront dans les prochains jours, mais je pense que tous les membres du Conseil doivent nous dire dès aujourd'hui qu'ils appuieront l'ONU dans ses efforts pour faire avancer le processus politique.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie de son exposé ce matin. Nous félicitons M. Staffan de Mistura pour l'intensification de ses efforts en vue de parvenir à une solution politique et de mettre un terme au conflit en Syrie. Nous apprécions beaucoup la mise à jour qu'il a faite aujourd'hui à la suite de sa visite à Damas, même si je dois dire que le contenu de son rapport, la réponse de Damas, n'est pas celui que nous avions espéré. Nous sommes profondément déçus par le manque persistant de coopération de la part du Gouvernement syrien en ce qui concerne la commission constitutionnelle, ce qui contredit la déclaration finale de Sotchi que la Russie a distribuée au Conseil. Nous appuyons l'approche de M. De Mistura et son insistance sur la crédibilité, l'équilibre et la légitimité internationale. C'est pourquoi nous appelons de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations

Unies, et ceux ayant des relations étroites avec Damas, en particulier la Russie, à appuyer ces efforts.

Nous appuyons pleinement M. De Mistura et son mandat en vue de mettre en place la commission constitutionnelle, qui constitue le premier pas vers une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015). La déclaration finale de Sotchi indiquait clairement que c'est dans le cadre du processus de Genève et avec la facilitation de l'Envoyé spécial qu'une sélection définitive des membres de la commission serait faite. Par conséquent, l'intensification des efforts de l'Envoyé spécial constitue à bien des égards un moment décisif pour les efforts déployés par l'ONU pour convoquer une commission constitutionnelle crédible et pour la légitimité qui en découle. M. De Mistura a donc besoin du soutien sans réserve et mérité du Conseil, car ce n'est qu'au moyen d'un processus mené sous l'égide des Nations Unies que nous pourrions parvenir à une solution politique acceptable pour tous les Syriens et la communauté internationale. En ce moment critique, nous tenons à réitérer notre appel pressant au Gouvernement syrien, sur lequel, je crois, tout le monde au Conseil est d'accord, pour qu'il s'engage et soutienne pleinement le processus politique dirigé par l'ONU et fasse en sorte que des progrès réels soient réalisés avant la prochaine séance en novembre, comme l'ont dit les orateurs précédents.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial De Mistura de son exposé et exprimer notre appréciation pour les efforts qu'il déploie dans sa quête d'un règlement politique de la question syrienne.

Grâce aux efforts déployés par le peuple syrien lui-même et avec l'appui de la communauté internationale, la situation en Syrie demeure globalement stable et le processus de règlement politique a maintenu son élan. Le Gouvernement syrien a invité l'Envoyé spécial De Mistura à se rendre à Damas pour un échange de vues approfondi sur les moyens de faciliter le processus politique en Syrie, y compris la formation de la commission constitutionnelle. Le Fédération de Russie, la Turquie et l'Iran se sont réunis à Moscou et ont envoyé conjointement un message positif à l'appui de la facilitation du processus politique en Syrie. Nous saluons les efforts consentis par toutes les parties à cet égard. La Chine a toujours été en faveur d'un règlement politique du problème syrien. La communauté internationale doit faire pression pour la revitalisation du processus politique pris en main et conduit par les

Syriens, dans lequel la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées.

Le conflit syrien dure depuis plus de sept ans. Le règlement des divergences exige que toutes les parties travaillent de concert et consentent à des compromis. La formation d'une commission constitutionnelle doit se faire de manière cohérente et ordonnée, en établissant un équilibre entre les préoccupations légitimes du Gouvernement syrien et celles des autres parties pour veiller à ce que la commission soit représentative et acceptable et à ce que le processus politique syrien soit durable et constructif. L'avenir de la Syrie sera en fin de compte déterminé par le peuple syrien lui-même. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les bons offices de l'ONU et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. De Mistura, mobiliser à bon escient le rôle du processus d'Astana et contribuer à faire en sorte que les parties syriennes restent pleinement engagées dans le dialogue et les consultations, ce qui leur permettra d'avancer progressivement vers la réconciliation, de régler leurs différends et de trouver une solution politique réaliste et durable. Nous espérons que toutes les parties concernées déploieront des efforts conjoints pour garantir le fonctionnement efficace de la zone démilitarisée d'Edleb, consolider les gains réalisés dans la lutte contre le terrorisme, contribuer au retrait des restes explosifs de guerre, reconstruire les infrastructures et garantir le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans les plus brefs délais.

La Chine reste disposée à travailler avec la communauté internationale pour faciliter le règlement politique de la situation en Syrie, améliorer la situation humanitaire et jouer un rôle constructif dans le rétablissement de la paix et de la stabilité en Syrie et dans la région.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie Staffan de Mistura de son exposé. Pour parler franchement, nous sommes déçus. Nous espérons recevoir des informations plus positives et nous sommes préoccupés par les problèmes qu'a décrits M. De Mistura, en particulier l'attitude du régime syrien concernant le rôle de l'ONU.

Nous estimons qu'il est temps de lancer la commission constitutionnelle et qu'il faut accomplir un progrès irréversible vers le règlement politique du conflit en Syrie en convoquant la commission constitutionnelle sous les auspices de l'ONU aussitôt que possible, en novembre, avant la fin du mandat de M. De Mistura.

Nous voulons assister au lancement de la commission constitutionnelle, et les invitations doivent être envoyées dans les prochaines semaines.

On ne peut parler d'un processus politique crédible que si la commission constitutionnelle elle-même est crédible, équilibrée, ouverte et représentative de tous les Syriens. En conséquence, l'ONU joue un rôle essentiel, et le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2254 (2015) à cette fin. Le rôle et l'autonomie de l'ONU sont essentiels, et ce rôle autonome porte notamment sur la composition de la commission, ainsi que sur le calendrier et la portée de ses travaux. L'ONU n'est pas partie de rien, mais elle opère en pleine conformité avec la résolution 2254 (2015) et la déclaration finale de Sotchi adoptée en janvier, qui a été transmise au Conseil par la Fédération de Russie. Le régime syrien doit donc collaborer avec l'ONU, et nous comptons sur les pays qui ont de l'influence, en particulier la Fédération de Russie, pour user de cette influence auprès de Damas.

Le régime syrien doit s'engager véritablement à travailler avec l'ONU. Nous n'avons plus le temps ni l'espace politique nécessaires pour continuer de retarder le processus et changer perpétuellement les règles du jeu. Nous comptons sur le régime syrien pour veiller à ce que la délégation syrienne puisse effectuer le déplacement et à ce qu'elle participe pleinement et de bonne foi – contrairement à ce que nous avons observé durant les précédents cycles de pourparlers à Genève. Nous attendons la même chose de tous les membres de la liste hybride de l'ONU qui résident actuellement en Syrie. Je tiens également à souligner que nous appuyons fermement l'engagement de l'Envoyé spécial à garantir que les femmes représenteront 30 % des membres de la commission constitutionnelle, comme il l'a indiqué auparavant. Nous espérons sincèrement que cet engagement sera élargi afin que toute sous-commission de rédaction ou toute autre commission dans l'avenir compte également 30 % de femmes, en particulier cette semaine étant donné que s'est tenu hier un débat public sur la résolution 1325 (2000) concernant les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8382).

Bien sûr, la commission constitutionnelle n'est pas une fin en soi. Elle fait partie du processus politique général dirigé par l'ONU et basé sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015). La mise en œuvre de cette résolution est le seul moyen d'aller de l'avant. Cette importante résolution ne peut

être contournée. Utilisons le « créneau d'Edleb », comme l'a mentionné tout à l'heure Staffan De Mistura.

Pour terminer, je souhaite faire part de notre position bien connue en ce qui concerne la responsabilisation, l'aide humanitaire, et certainement la nécessité de procéder à une transition politique en tant que condition préalable à la fourniture d'une aide à la reconstruction.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de la tenue de la présente séance et nous remercions M. Staffan de Mistura de son important exposé.

Le Pérou observe avec préoccupation les perspectives d'un règlement politique en Syrie à l'issue des rencontres récentes entre l'Envoyé spécial et des acteurs clefs, dont il nous a rendu compte ce matin. Il y a seulement quelques jours, nous avons cru ici même, au Conseil de sécurité (voir S/PV.8373), que l'accord conclu entre la Turquie et la Fédération de Russie en vue de créer une zone démilitarisée à Edleb permettrait d'instaurer un climat plus favorable à la réalisation d'un accord politique visant à rétablir une paix durable en Syrie. Aujourd'hui, nous réaffirmons qu'il est urgent de créer une commission constitutionnelle ouverte et représentative, conformément à la décision prise il y a neuf mois à Sotchi lors du Congrès pour le dialogue national syrien. Nous estimons que c'est une initiative importante qui est appelée, au même titre que le processus d'Astana, à compléter le processus de Genève. À cet égard, dans le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, nous estimons nécessaire et urgent de créer la commission constitutionnelle susmentionnée et de définir ses modes de fonctionnement et de prise de décisions afin de faire avancer le processus politique envisagé dans la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous sommes particulièrement préoccupés par l'éventualité que de nouveaux retards dans la création de la commission pourraient compromettre la crédibilité du processus et donner lieu à des divergences plus profondes.

Nous soulignons la nécessité que toutes les parties participent de manière constructive aux négociations en faisant preuve de souplesse, en se préoccupant de l'avenir du pays et de l'unité nationale afin de générer la confiance nécessaire pour promouvoir la réconciliation et construire une paix durable en Syrie. Dans cet ordre d'idées, nous appuyons pleinement les efforts que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général à cette fin, en

particulier la manière dont il a mené ses conversations à Damas, et les mesures qu'il se propose de prendre dans les jours à venir.

Dans le même temps, et pour terminer, nous soulignons l'importance que les garants d'Astana et les autres pays qui ont de l'influence sur les parties contribuent à la création rapide de la commission constitutionnelle, de préférence durant le mois de novembre.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son exposé sur les résultats de sa visite à Damas. Nous apprécions sa visite et le remercions de tous les efforts qu'il déploie afin d'instaurer la paix en Syrie. Nous attachons une grande importance aux consultations intensives qu'il prévoit de tenir durant la période à venir pour évaluer la possibilité de réunir une commission constitutionnelle crédible et équilibrée, facilitée par l'ONU, contrôlée et dirigée par les Syriens.

Le Kazakhstan suit de près l'évolution de la crise en Syrie et appuie toutes les initiatives visant à régler le conflit violent en République arabe syrienne dans les plus brefs délais. Nous considérons la protection des infrastructures et des civils syriens comme une priorité importante. À l'heure actuelle, notre attention doit être axée sur la préservation de la paix à Edleb. À cet égard, je tiens à remercier la Russie et la Turquie de la conclusion d'un accord qui nous a permis d'éviter un bain de sang et une catastrophe humanitaire à grande échelle. Nous sommes encouragés par les informations faisant état de l'ouverture de couloirs humanitaires qui peuvent être empruntés par non moins de 3 000 civils. Tout ceci est le fruit de la création d'une zone démilitarisée, qui est devenue une garantie de cessation des hostilités.

Nous saluons l'accord conclu le 24 octobre à Moscou par les garants d'Astana afin d'accélérer la formation de la commission constitutionnelle. Dans le même temps, Astana appelle toutes les parties intéressées à prendre en compte les intérêts de tous les Syriens en créant la commission constitutionnelle, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous saluons également la volonté du groupe d'Astana de poursuivre le dialogue avec le groupe dit restreint sur la Syrie. Nous reconnaissons que le dialogue doit se fonder sur cette résolution.

Le Kazakhstan souligne qu'il importe d'avancer vers la création de la commission constitutionnelle comme point de départ de la revitalisation du processus

de règlement politique en Syrie. Nous espérons que la commission sera formée le plus tôt possible. Dans le même temps, cette commission devra travailler conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions des Nations Unies sur la question syrienne pour protéger la souveraineté, l'indépendance et l'unité de la Syrie.

Astana souligne l'importance de parvenir à une solution politique en Syrie en créant, notamment, la commission constitutionnelle. Il s'agit là d'une étape décisive dans le règlement politique de la crise. Astana soutient pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour parvenir à un règlement global de la crise régionale. Ce sont les Syriens eux-mêmes qui doivent commencer à façonner le futur système politique de l'État syrien, par le biais des réformes législatives nécessaires, de la réforme de sa structure territoriale et administrative et de la tenue d'élections présidentielle et parlementaires. Ce n'est qu'au moyen d'une démarche politique et diplomatique, dans l'esprit de la Charte et des documents du Conseil sur la diplomatie préventive et la pérennisation de la paix, que l'on pourra obtenir les résultats escomptés.

C'est pourquoi il est impératif de continuer à appuyer les objectifs des pourparlers d'Astana et de faire avancer les négociations de Genève, si nous voulons parvenir à des résultats positifs. Nous sommes convaincus que le peuple syrien est capable de déterminer son propre avenir. Toutefois, la réalisation de ses aspirations à la démocratie, à la reconstruction et à la stabilité est impossible sans un véritable appui international.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Conseil de sécurité a la responsabilité particulière de mettre un terme à la tragédie que connaît la Syrie. Nous exhortons le Conseil à s'unir autour de cet objectif politique commun en appuyant les processus de Genève et d'Astana, ainsi que l'Envoyé spécial afin de parvenir à un règlement politique global.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Staffan de Mistura de son important exposé. L'État du Koweït exprime son appréciation et sa gratitude pour tous les efforts qu'il a déployés au cours des quatre dernières années dans l'accomplissement de sa tâche difficile. Nous sommes certains qu'il poursuivra ses efforts jusqu'au dernier jour de son mandat.

L'Envoyé spécial vient de nous parler de la visite qu'il a effectuée à Damas, une visite qui, nous l'espérons,

aboutirait à des résultats positifs et permettrait de faire avancer le processus politique syrien neuf mois après la déclaration faite à Sotchi concernant la commission constitutionnelle. Malheureusement, les résultats de la visite n'ont pas répondu à nos aspirations ni à nos attentes.

Conformément à la résolution 2254 (2015), la formation de la commission constitutionnelle est une étape importante du processus politique et servira de base pour les prochains jalons, notamment la rédaction de la Constitution et la tenue d'élections libres et crédibles en Syrie sous la supervision de l'ONU et avec la participation de tous les Syriens.

La déclaration de Sotchi est claire quant au rôle joué par l'Envoyé spécial et le processus de Genève dans la formation définitive de la commission constitutionnelle en vue de contribuer à un règlement politique sous les auspices de l'ONU et conformément à la résolution 2254 (2015).

Il reste près d'un mois avant que M. De Mistura ne quitte ses fonctions. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts pour mettre en place la commission constitutionnelle afin qu'elle puisse commencer ses travaux le plus rapidement possible. Nous lui exprimons une fois de plus notre soutien. Nous estimons qu'il a le mandat nécessaire pour créer la commission constitutionnelle et pensons comme lui qu'elle doit être équilibrée et crédible.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité de respecter et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Elles ne doivent pas rester lettre morte, surtout la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil il y a près de trois ans. Dans les jours à venir, nous avons une occasion que nous devons tous saisir, en particulier étant donné la stabilité observée à Edleb à la suite de l'accord russo-turc. Il s'agit là d'une occasion importante de relancer le processus politique mené par l'ONU après huit années de guerre, de destruction, de massacres et de déplacements en Syrie. Nous espérons qu'une solution diplomatique, et non militaire, prévaudra.

M. Woldegerima (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé aujourd'hui. Nous apprécions et appuyons fermement les efforts constants et inlassables qu'il a déployés pour faciliter un règlement pacifique de la crise syrienne.

Bien qu'il nous ait informés dans son dernier exposé (S/PV.8373) de son intention de quitter ses fonctions après novembre, nous sommes convaincus qu'il fera tout son possible jusqu'au dernier jour pour faire avancer le processus politique. Dans ce contexte, nous nous félicitons de sa rencontre avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne à Damas, il y a quelques jours.

Nous notons que l'Envoyé spécial a eu, pour reprendre ses propres termes, « un échange de vues très franc et très intense » sur la commission constitutionnelle et le processus politique en général. Nous le remercions de nous avoir fait part de ce qui s'est passé pendant la réunion. Nous comprenons que la discussion sur cette question n'a pas été facile et que la recherche d'un terrain d'entente continuera d'être un défi.

Nous pensons, néanmoins, que l'Envoyé spécial doit poursuivre ses efforts pour convoquer la commission constitutionnelle dès que possible. Nous convenons tous que l'accord conclu entre la Russie et la Turquie sur Edleb offre une occasion à saisir pour relancer un processus politique crédible, inclusif et pris en main par la Syrie, à commencer par la création d'une commission constitutionnelle facilitée par l'ONU.

Nous notons qu'il y a eu une réunion des garants d'Astana à Moscou cette semaine et espérons qu'elle permettra de maintenir l'engagement en faveur du processus politique, en particulier la formation de la commission constitutionnelle. Dans le même temps, nous attendons également avec intérêt le sommet quadripartite sur la Syrie qui se tiendra à Istanbul ce week-end. Nous espérons que toutes ces initiatives diplomatiques à tous les niveaux contribueront à redynamiser le processus politique facilité par l'ONU. Étant donné que le processus de création de la commission constitutionnelle doit être dirigé et contrôlé par la Syrie, nous encourageons toutes les parties syriennes à collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial.

Enfin, le moment est venu de coordonner et d'accélérer plus encore les efforts diplomatiques afin de soutenir l'Envoyé spécial dans l'action qu'il mène pour mettre en place la commission constitutionnelle. Le Conseil doit également continuer d'appuyer de tout son poids l'Envoyé spécial, dont les efforts seront extrêmement importants dans les jours et les mois à venir.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée à la mise en place de la commission constitutionnelle en République arabe syrienne et remercie M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, pour son exposé instructif.

La Côte d'Ivoire salue la rencontre, le 24 octobre dernier, entre l'Envoyé spécial et le chef de la diplomatie syrienne, sanctionnée par un communiqué des services de l'émissaire de l'ONU, faisant état d'un échange de vues très franc et très intense au sujet de la commission constitutionnelle et du processus politique en général. À cet égard, mon pays encourage les parties syriennes à privilégier la voie du dialogue, en s'inscrivant résolument dans le cadre des processus de Genève et de Sotchi, en vue de la levée effective des derniers obstacles à la mise en place de la commission constitutionnelle.

La Côte d'Ivoire se félicite également de la tenue, le 27 octobre à Istanbul, du prochain sommet quadripartite entre l'Allemagne, la France, la Russie et la Turquie qui servira de cadre de réflexion sur le processus politique de sortie de crise sous l'égide de l'ONU et sur la situation à Edleb, dans le nord-est de la Syrie.

La Côte d'Ivoire souhaite vivement la poursuite du dialogue entre toutes les parties prenantes en vue de garantir une sortie de crise pacifique en Syrie, gage de paix et de stabilité durables, et ce, quelles que soient les conclusions des pourparlers engagés par M. Staffan de Mistura avec les autorités syriennes, d'une part, et le sommet quadripartite prévu à Istanbul, d'autre part.

Elle appelle, par conséquent, les belligérants au respect des dispositions de la résolution 2254 (2015), définissant la feuille de route du processus politique en Syrie, et exhorte une fois de plus les États membres du Conseil de sécurité à retrouver l'unité qui leur a toujours permis, dans les circonstances difficiles, de relever les défis à la paix et à la sécurité internationales.

Au moment où M. Staffan de Mistura s'apprête à quitter ses fonctions, la Côte d'Ivoire voudrait lui exprimer sa profonde gratitude pour son engagement soutenu et pour le travail accompli pour le retour d'une paix durable en Syrie.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres délégations pour exprimer ma profonde gratitude à l'Envoyé spécial pour les efforts inlassables qu'il déploie dans sa quête d'une solution politique à la crise en Syrie. Je voudrais

également l'assurer du ferme appui de la Pologne à ses travaux en cours et au processus de paix politique mené par l'Organisation des Nations Unies en Syrie.

Étant donné qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit qui puisse apporter une paix durable à la Syrie, nous devons tenter de parvenir à un accord-cadre politique intra-syrien. En outre, nous sommes fermement convaincus que l'accord de cessez-le-feu d'Edleb pourrait être l'occasion de relancer dès que possible le processus politique sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts déployés par M. De Mistura pour créer une commission constitutionnelle dès que possible. Étant donné que nous avons passé beaucoup de temps la semaine dernière à discuter des femmes et de la paix et la sécurité ici, dans cette salle (voir S/PV.8382), il convient de rappeler l'appel de M. De Mistura à garantir la participation des femmes aux travaux de la commission constitutionnelle, étant donné qu'il existe un lien très clair entre la participation des femmes aux processus de paix et la viabilité et la qualité des accords de paix.

La mise en place de la commission constitutionnelle doit désormais être une priorité, qui doit être rapidement suivie de nouvelles mesures pour permettre un processus de transition politique négocié, ce qui nécessite la participation intégrale et constructive de toutes les parties au conflit. Les autorités syriennes ont un rôle particulier à jouer à cet égard; elles doivent participer aux négociations de bonne foi et sans conditions préalables. C'est aux Syriens eux-mêmes de négocier. Seul un processus politique réel et tangible, garantissant une représentation véritable du peuple syrien, peut conduire à la mise en place d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une Constitution et la tenue d'élections libres et régulières supervisées par l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à souligner que toute solution politique doit être négociée conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier les délégations française, britannique et des États-Unis d'avoir demandé la convocation de la présente séance, ainsi que l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, de son exposé riche d'informations et du travail acharné qu'il mène pour faciliter le processus politique en Syrie. La rapidité avec laquelle la présente séance a été convoquée,

juste après la séance du 17 octobre dernier (S/PV.8373) et la réunion du 24 octobre à Damas, met en évidence la nécessité de redoubler d'efforts pour faire face aux nouveaux défis et pour les relever, et pour établir sans plus attendre la commission constitutionnelle, afin d'ouvrir la voie à une solution politique et pacifique à ce long conflit.

Si la République de Guinée équatoriale se félicite de l'exemplarité de l'Envoyé spécial dans l'exercice de ses fonctions dans des conditions extrêmement complexes, nous ne pouvons néanmoins que déplorer qu'après huit années de conflit, au cours desquelles de nombreuses réunions selon les modèles de Genève et d'Astana ont eu lieu, nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins, comme la délégation française l'a bien décrit à la séance précédente et l'a encore mentionné dans sa déclaration ce matin. Le spectre de l'escalade militaire et la voie difficile vers la reprise des négociations de paix entre les parties syriennes sont en permanence au centre de l'attention de la communauté internationale.

Nous nous félicitons de la réunion qui s'est tenue à Damas entre l'Envoyé spécial et le Ministre syrien des affaires étrangères le 24 octobre, dans le cadre des tentatives visant à lancer la commission constitutionnelle qui doit se charger de rédiger une nouvelle Constitution pour la Syrie. Nous rappelons aux parties que, neuf mois après la conclusion d'un accord à Sotchi sur la formation de la commission, des progrès significatifs doivent être réalisés. À cet égard, la démilitarisation d'Edleb, encouragée par les garants d'Astana, offre l'occasion de donner un nouvel élan au processus politique en créant un environnement propice aux négociations de paix entre Syriens.

Il importe que nous mettions à profit ce contexte de paix relative pour surmonter les difficultés qui empêchent le lancement rapide des travaux de la commission. Comme cela a été souligné, le principal écueil demeure la composition de la liste du troisième tiers, à savoir la société civile, proposée par les Nations Unies. Nous appelons les parties à ne ménager aucun effort pour mettre en place une commission hautement crédible, ce qui est très important et nécessaire, et aussi représentative que possible. En outre, la crédibilité et la légitimité de la commission exigent des mécanismes de transparence concernant sa composition, ses règles de fonctionnement et son processus décisionnel. Elles exigent également que les parties nationales renoncent à leurs intérêts partisans et soient en position d'égalité pour assurer le succès des travaux de la commission.

Comme l'Envoyé spécial De Mistura l'a déjà souligné antérieurement, et comme il l'a de nouveau souligné aujourd'hui, une commission équilibrée et crédible pourrait être la pierre angulaire d'un processus politique inclusif pour les Syriens au moment de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015).

C'est dans cet esprit que le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale nourrit l'espoir que le sommet sur la Syrie, qui se tiendra demain entre la Fédération de Russie, la Turquie, la France et l'Allemagne, contribuera de manière significative à promouvoir une solution politique à la crise, en donnant la priorité au débat sur le lancement des travaux de la commission. Par ailleurs, des mesures supplémentaires s'imposent pour renforcer la sécurité et la stabilité, ainsi que pour favoriser les conditions du retour des réfugiés et la restauration des infrastructures sociales et économiques.

L'Article 24 du Chapitre V de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'appelle les membres du Conseil à rendre la paix et la sécurité à la Syrie. Après huit années de conflit, la situation en Syrie ne doit plus être le sujet qui cristallise les divisions entre les membres du Conseil de sécurité. Une solution durable en Syrie ne peut être trouvée sans la participation sans entrave des membres du Conseil, qu'ils soient alliés des belligérants ou qu'ils aient la capacité d'influencer les parties nationales. Les peuples du monde nous regardent et l'histoire nous jugera. Montrons le sentiment profond qui nous anime, en tant que membres du Conseil, permanents comme non permanents, et les valeurs humanistes qui caractérisent notre organisation, et mettons fin à ce conflit en sacrifiant nos intérêts géostratégiques pour le bien-être et la prospérité légitimes des Syriens.

Nous appelons le Gouvernement et le peuple syriens à tenir compte du contexte politique dans lequel se trouve leur pays et, à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale, à permettre un débat sans exclusive avec les différentes parties au conflit dans le cadre de la commission constitutionnelle et conformément à la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité sur proposition de la Fédération de Russie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui à l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Nous avons entendu un exposé de M. De

Mistura dans cette même salle il y a à peine 10 jours (voir S/PV.8373). J'ai peine à me rappeler d'autres cas pour lesquels les médiateurs de l'ONU auraient tenu des séances d'information en public sur chacune de leurs prises de contact avec les parties à un conflit donné ou avec les parties prenantes internationales concernées. L'expérience a montré que ce genre de travail exige beaucoup de patience et de circonspection, et une dose de publicité très mesurée afin de ne pas desservir les enjeux. Nous ne sommes donc pas convaincus que ceux qui ont insisté pour que soit organisée la séance publique d'aujourd'hui soient véritablement partisans d'un règlement pacifique en Syrie. De là à conclure que nous assistons plutôt au dernier spectacle de protestations bruyantes et de leçons de morale destinées à la Russie, il n'y a qu'un pas.

Des mesures notables sont en train d'être prises s'agissant de la Syrie. D'un côté, l'ONU est à l'œuvre dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Les accords concernant Edleb sont en cours de mise en œuvre et nos partenaires turcs y travaillent avec diligence. Les garants du processus d'Astana déploient de sérieux efforts pour mettre fin à la violence sur le terrain et créer les conditions propices à faire progresser le dialogue intersyrien. Si difficile soit-il, il est toutefois clair que des progrès concrets sont réalisés. Dans de nombreuses parties de la Syrie, les populations commencent à reprendre une vie normale et se sentent davantage en sécurité.

D'un autre côté, nous avons un groupe de juges autoproclamés qui, du haut de leurs grands chevaux, et sans avoir rendu le moindre service visible à la cause d'un règlement, se sont, pour une raison quelconque, arrogé le droit d'enquêter de façon partielle sur ce que fait la Russie. Nous tenons à souligner qu'il n'y a aucune raison de fixer des délais artificiels pour la mise en place d'une commission constitutionnelle fondée sur les conclusions du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi. Elle ne saurait être imposée dans des conditions qui vont à l'encontre des souhaits des Syriens eux-mêmes. La visite de M. De Mistura à Damas, à l'invitation du Gouvernement syrien, trouvait une utilité comme entrant dans le cadre de la voie qui mène à la réalisation des objectifs définis à Sotchi. Nous sommes convaincus que, dans le temps qui lui reste, il ne ménagera aucun effort pour faire avancer cette question dans les limites de son mandat de médiateur en respectant pleinement la souveraineté de la Syrie, et nous l'aiderons à ce faire.

Le simple fait que l'Envoyé spécial se soit rendu à Damas est crucial, mais ce n'est pas le seul fait nouveau concernant le règlement syrien. La troïka d'Astana a récemment tenu des consultations à Moscou, et des représentants de la Turquie, de la Russie, de l'Allemagne et de la France se réunissent demain à Istanbul pour un sommet quadrilatéral auquel participera également l'Envoyé spécial. Soit dit en passant, d'après nos informations et notre évaluation, sa visite à Damas a été très utile et constructive. Nous ne devons pas en sous-estimer l'importance, ni l'élan qu'elle est susceptible d'insuffler au processus de règlement.

Toutefois, nous mettons en garde ceux qui voudraient récolter les dividendes douteux d'une crise provoquée artificiellement, car elle causerait des dommages irréparables au processus politique. Cela vaut tout particulièrement pour les membres occidentaux de ce qu'on appelle le groupe restreint. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général et son Envoyé spécial comprennent toute l'ampleur de leur responsabilité dans cette affaire délicate. Nous supposons que l'exposé de M. De Mistura aujourd'hui ne représente pas ses adieux politiques. Il peut encore accomplir beaucoup de choses avant la fin de son mandat, et nous sommes certains qu'il travaillera sans relâche pour obtenir des résultats. Je le répète : nous l'aiderons par tous les moyens possibles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Ma délégation remercie de son exposé l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous mettons en relief sa visite à Damas, ainsi que ses efforts pour trouver un règlement politique à ce conflit. Nous sommes convaincus que le dialogue est le meilleur moyen d'obtenir des résultats positifs. À cet égard, nous insistons une fois de plus sur les efforts des garants du processus d'Astana et sur les accords concernant la situation dans la ville d'Idlib, qui ont donné des résultats concrets pour éloigner la violence et apporter une paix relative à la population syrienne. Nous réaffirmons qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit et rejetons donc toute tentative de fragmentation en République arabe syrienne, ainsi que la présence de forces étrangères sans l'autorisation du Gouvernement syrien.

Une fois encore, nous soulignons le travail inlassable de M. De Mistura sur cette question si sensible et si importante, non seulement pour le Conseil mais pour toute la communauté internationale. C'est

pourquoi, en le remerciant de tout le travail qu'il réalise, nous réitérons notre plein appui aux efforts qu'il déploie pour promouvoir un règlement politique. Nous serons attentifs aux résultats des prochaines réunions qu'il organisera dans le cadre de la diplomatie de haut niveau. Après avoir entendu les informations que M. De Mistura a présentées au Conseil, notre délégation préfère voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Nous gardons bon espoir que son travail patient et dévoué va obtenir des résultats positifs. Nous convenons que, si nous voulons renforcer le processus politique, nous devons également donner à l'Envoyé spécial la possibilité de travailler et de se concentrer sur l'obtention de ces résultats. C'est pourquoi nous estimons que la solution consiste à assurer la continuité et la mise en œuvre de la déclaration finale de Sotchi, dont l'objectif principal est la mise en place d'une commission constitutionnelle crédible et équilibrée, en plus d'être représentative. Tout cela dans le cadre de consultations et d'une coordination permanentes et constantes avec le Gouvernement syrien. Nous appelons à régler ce conflit par le biais d'un processus politique inclusif, fondé sur le dialogue et la concertation, et mené par et pour le peuple syrien, qui permette de trouver une solution pacifique et durable à la situation, dans le cadre du processus de Genève et de la résolution 2254 (2015) du Conseil, sous les auspices des Nations Unies et dans le cadre du droit international et du respect du droit à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à noter que j'ai l'impression – comme, j'en suis sûr, d'autres de mes collègues –, que ceux qui ont demandé la tenue de la présente séance tentent de réduire à néant la coopération entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'ONU. Le Conseil le sait bien, cette coopération a donné plusieurs résultats positifs au fil des nombreuses années de ce que l'on appelle la crise syrienne. J'ai entendu certains collègues, très précisément ceux qui ont requis la tenue de la séance d'aujourd'hui, dire que le Gouvernement syrien ne voulait pas coopérer avec l'ONU. Le Conseil a bien conscience que ce genre de propos n'a rien à voir avec la réalité.

Premièrement, nous sommes l'un des membres fondateurs de l'ONU et nous avons été élu à trois reprises

membre du Conseil de sécurité. Nous sommes donc très au fait de l'importance de l'Organisation internationale qu'est l'ONU, et de l'importance du Conseil.

Deuxièmement, nous sommes, depuis le début, attachés aux pourparlers de Genève. Nous avons eu des dizaines de réunions avec le regretté Kofi Annan, avec Lakhdar Brahimi et avec Staffan de Mistura. Nous avons consacré des milliers d'heures à travailler avec eux pour aider la Syrie à sortir de la crise, et nous sommes donc attachés à l'ONU. Le Conseil le sait, nous nous sommes assis 56 fois à cette table pour discuter des rapports publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), un organisme humanitaire des Nations Unies. Je le répète, j'ai discuté 56 fois des rapports de l'OCHA avec le Conseil, ce qui constitue une preuve supplémentaire de notre coopération avec l'ONU. Nous coopérons avec toutes les entités des Nations Unies situées à Damas, ainsi qu'avec 28 organisations non gouvernementales internationales. Nous avons tout naturellement participé au processus d'Astana qui, comme le Conseil le sait, a abouti à de nombreux résultats positifs; nous coopérons avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, comme le Conseil le sait aussi; et nous avons participé avec les membres du Conseil à des dizaines de réunions sur cette question. Nulle raison donc de douter de la coopération de mon gouvernement avec l'ONU, et nous souhaitons que cette question soit retirée de l'ordre du jour de ces réunions importantes.

C'est une coïncidence que la présente séance convoquée pour entendre un exposé de l'Envoyé spécial pour la Syrie se tienne deux jours après l'anniversaire de la création de l'Organisation. Nous sommes fiers que mon pays a été un membre fondateur de l'ONU et signataire de sa Charte, comme je viens de l'indiquer, charte qui a consacré le principe du respect de la souveraineté et de l'indépendance des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, condamné les crimes d'agression et l'ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que la violation de leur intégrité territoriale.

Il est déplorable, 74 ans après la création de l'Organisation et l'adoption de ces nobles principes, de voir que ces valeurs sont ignorées et foulées au pied par des États, dont certains sont des membres permanents du Conseil. Certains pays occidentaux se sont empressés de violer cette Charte alors même que l'encre qui a servi à sa rédaction n'avait pas encore séché.

Ce sont ces mêmes États qui ont conspiré contre mon pays, la Syrie, en déclenchant contre lui une guerre

terroriste sans précédent dans l'histoire; une guerre qui se poursuit depuis plus de sept ans et qui s'est accompagnée de la création de bases militaires pour parrainer et protéger les terroristes qu'ils ont ramenés des quatre coins de la planète et dénommés opposition armée modérée. Les visées et les plans des ennemis de la Syrie sont mortels comme le venin d'un serpent, mais face à la résilience et à la détermination de notre peuple, ils se sont avérés aussi fragiles qu'une toile d'araignée.

Je regrette que dans son exposé aujourd'hui, l'Envoyé spécial n'a aucunement parlé du terrorisme et des raids aériens menés pour la quatre-vingt-seizième fois par ladite coalition internationale dirigée par les États-Unis d'Amérique contre des villes et des villages syriens – 96 raids aériens militaires menés par l'aviation de la coalition, qui ont fait des milliers de tués et de blessés et détruit l'infrastructure de base de mon pays, et Monsieur l'Envoyé spécial n'a rien vu de cela alors qu'à Genève, je lui rappelais toujours au début de nos réunions qu'il lui fallait faire une déclaration pour condamner ces opérations militaires ciblant les civils en Syrie, à Deir el-Zor et ailleurs.

Le 19 octobre, ladite coalition internationale illégale dirigée par les États-Unis d'Amérique a de nouveau perpétré un crime odieux qui a provoqué la mort de dizaines de civils lorsque ses avions ont ciblé délibérément des habitations dans les villages de Sousa et de Bubadran, dans le sud-est de Deir el-Zor, tuant 62 civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, et en blessant de nombreux autres, dont certains grièvement.

J'ai adressé au Conseil 96 lettres officielles pour l'informer des crimes atroces commis par cette coalition illégale contre des civils syriens. Et j'ai précisé que cette coalition ciblait tout sauf les groupes terroristes armés. Mais, comme l'a dit un poète, si la personne à qui tu t'adresses était en vie, elle t'aurait répondu, mais ceux à qui tu t'adresses sont, hélas, sans vie.

Mais compte tenu de la passivité avec laquelle certains membres du Conseil se comportent face à ces crimes, et du fait que l'Envoyé spécial ne fait pas état des crimes perpétrés et que le Secrétariat n'en parle pas dans ses rapports – qu'il prétend pourtant crédibles alors qu'ils sont loin de l'être –, nous demandons que le principe de responsabilité soit appliqué aux auteurs de ces crimes et nous demandons aux États qui se considèrent comme les défenseurs du droit à la vie de se dissocier de cette sinistre coalition dès aujourd'hui, et sans attendre plus longtemps.

Ce qui est étonnant c'est que les États qui ont versé des larmes de crocodile sur la situation à Edleb et menacé d'intervenir pour prétendument protéger les civils n'ont pas levé le doigt lorsque des groupes terroristes armés présents dans cette ville ont, le 24 octobre, tiré à l'aveuglette des dizaines de roquettes contre des civils innocents à Alep, tuant et blessant des dizaines d'entre eux.

Il s'agit là encore d'une autre agression menée par les groupes terroristes contre Alep, sans qu'aucune déclaration ne soit faite ni par l'Envoyé spécial, ni par le Secrétaire général ni par aucun membre du Conseil. Edleb est bien entendu une partie chère à mon pays, la Syrie, et nous sommes déterminés à la recouvrer, comme nous l'avons dit, et nous sommes en train maintenant de donner une chance à l'action politique et diplomatique, mais notre droit constitutionnel en vertu de la Charte et du droit international nous autorise à reprendre entièrement Edleb lorsque nous jugerons cela approprié.

Le Gouvernement syrien ne permettra pas qu'Edleb devienne une nouvelle Tora Bora. Nous ne le permettrons pas. Il n'y aura pas de grottes pour les terroristes de Tora Bora à Edleb. Cette question est déjà tranchée.

C'est par respect que nous avons pour le rôle que joue l'ONU dans la facilitation du dialogue intra-syrien que le Vice-Premier Ministre et Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés a rencontré le 24 octobre à Damas l'Envoyé spécial. Leur entretien a porté essentiellement sur le processus politique et sur les efforts visant à le faire avancer en vue du règlement de la crise en Syrie et de convoquer une commission constitutionnelle. Ils ont également étudié les idées avancées en ce qui concerne le processus politique et la commission constitutionnelle en vue de discuter de la Constitution actuelle. Cette question, rappelle-t-on, a été déjà examinée lors de la rencontre entre le Ministre et le Secrétaire général, M. António Guterres, à New York, en marge des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

Mon pays est attaché à la Charte et respecte le rôle de l'Organisation des Nations Unies, comme l'étaient nos pères fondateurs, un rôle reposant sur la force du droit et non sur l'arrogance de la force, un rôle qui respecte la souveraineté des États et le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, comme le fait un État membre permanent du Conseil, qui a établi un camp pour terroristes à Al-Tanf et qui y déploie ses troupes, alors qu'Al-Tanf fait partie du territoire syrien,

comme le Conseil le sait. C'est là une violation des dispositions de la Charte.

Malgré cela, le Gouvernement syrien a participé positivement et dans esprit d'ouverture aux pourparlers de Genève et a collaboré en toute transparence avec l'Envoyé spécial depuis qu'il a pris ses fonctions en tant que facilitateur du dialogue intra-syrien il y a de cela plus de quatre ans. Mon pays est attaché à œuvrer au succès de sa mission car cela est dans l'intérêt des Syriens, et le Gouvernement syrien a déjà démontré cet attachement en travaillant avec les deux prédécesseurs de M. De Mistura, que sont le regretté M. Kofi Annan et M. Lakhdar Brahimi.

Mon pays s'est engagé pleinement dans le processus d'Astana et a accueilli positivement les résultats du Congrès pour le dialogue national syrien à Sotchi. Et il reste toujours attaché aux résultats auxquels il est parvenu, notamment l'accord visant à mettre en place une commission pour discuter de la Constitution actuelle.

L'Envoyé spécial peut faciliter les travaux de la commission. Mon gouvernement a été le premier à soumettre une liste de participants à l'Envoyé spécial au nom de l'État syrien, et nous pensons que les États garants peuvent jouer un rôle important, en pleine coopération et coordination avec le Gouvernement syrien, en ce qui concerne la création de la commission, son mandat et son mécanisme de travail, avec le concours de l'ONU. Le Conseil notera que nous n'excluons pas l'ONU. Toutefois, son rôle est de faciliter un dialogue inter-syrien et non d'exercer une tutelle sur ce dialogue. L'Envoyé spécial a pour responsabilité de faciliter le dialogue inter-syrien.

Nul ne veut mettre fin à la crise qui ravage mon pays depuis plus de sept ans plus que le Gouvernement syrien. Nous avons été les premières victimes d'une guerre terroriste qui avait pour but de fragmenter l'État syrien, de tuer notre peuple et de détruire notre infrastructure. Le plan était de faire de la Syrie un État failli, mais nous avons fait échouer ce plan. Par ailleurs, nous avons également accueilli favorablement les initiatives visant à lutter contre le terrorisme afin de régler la crise en réglant le statut des personnes impliquées dans cette guerre et en garantissant la réconciliation nationale en vue de mettre fin au bain de sang et de préserver l'unité de la Syrie et de son peuple.

Nous estimons que la création d'une commission chargée de discuter de la rédaction d'une constitution,

reflétant la société syrienne et lui permettant de réaliser ses aspirations, est un moyen de mettre fin à la crise. Par conséquent, nous estimons que la réunion tenue entre notre Ministre des affaires étrangères et le Secrétaire général en marge du débat général de l'Assemblée générale, ainsi que les consultations tenues récemment avec l'Envoyé spécial à Damas, marquent le début d'efforts qui reflètent notre coopération constructive avec l'Envoyé spécial. Nous sommes convaincus que la coordination avec les deux garants du processus d'Astana, l'Iran et la Russie, pour parvenir à des solutions réfléchies qui permettront de mettre en place la commission constitutionnelle et contribueront à réaliser les aspirations du peuple syrien, joue un rôle important en vue de la réalisation de notre objectif. C'est le Congrès pour le dialogue national syrien, tenu à Sotchi, qui a proposé la création d'une commission constitutionnelle, et non l'Envoyé spécial, les pourparlers de Genève ou le processus d'Astana. Ce sont les Syriens eux-mêmes qui ont pris la décision, à Sotchi, de mettre en place une commission chargée d'examiner leur Constitution. Nous estimons également que le fait de fixer des échéances artificielles et de proposer des idées qui ne contribuent guère à la solution escomptée n'aura pas des effets positifs pour nous aider à réaliser nos aspirations.

Enfin, je tiens à souligner que le Gouvernement syrien mettra tout en œuvre pour réaliser les aspirations du peuple syrien et de nos véritables amis, ainsi que celles de tous ceux qui aspirent à bâtir un monde exempt de terrorisme, à renforcer les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies et à instaurer la stabilité et la sécurité dans la région et dans le monde. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération avec l'ONU pour parvenir aux résultats escomptés.

Le Président (*parle en espagnol*) : La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai très brève. Nous avons entendu de nombreuses expressions d'appui à l'Envoyé spécial dans cette salle. Faisons-en sorte que cela reste le cas jusqu'au 19 novembre. J'ai une question concernant Edleb. L'Ambassadeur syrien a parlé de la reprise - je le répète, la reprise - d'Edleb par les autorités syriennes. Cela irait à l'encontre de l'accord conclu par les Russes et les Turcs au sujet d'Edleb. J'aimerais savoir si l'accord russo-turc concernant Edleb tient toujours et pour combien de temps encore.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je remercie ma collègue, l'Ambassadrice de la Grande-Bretagne, de sa question sur ce sujet et d'avoir demandé des précisions supplémentaires.

Premièrement, comme le Conseil le sait certainement, j'ai dit à plusieurs reprises, au nom de mon gouvernement, qu'Edleb était une partie bien-aimée de la Syrie. Nous ne parlons pas de la Floride, de Glasgow ou de Marseille. Nous parlons d'Edleb, un territoire qui fait partie de la République arabe syrienne.

Deuxièmement, lorsqu'un État membre du Conseil est confronté à la menace du terrorisme, il est normal que son gouvernement intervienne immédiatement pour contrer cette menace. Il y a des milliers d'exemples à cet égard. Hier, toutes les chaînes de télévision américaines ont parlé de l'acte terroriste par lequel neuf colis piégés ont été envoyés par la poste à des personnalités et à des institutions publiques à New York et ont insisté sur la gravité de cet acte terroriste. Heureusement, cet acte terroriste n'a pas entraîné de pertes en vies humaines. Nous pensons tous que le Gouvernement américain fait ce qu'il faut en enquêtant sur cette affaire parce qu'il s'agit d'un acte terroriste. Qu'en est-il des 30 000 combattants terroristes étrangers qui se trouvent à Edleb? Bien évidemment, ils sont tous modérés - et ils sont membres du Front el-Nosra, de Daech, d'Alwiya Al-Furqan, des Turkmènes et d'autres groupes. Ils sont tous modérés par nature, ces 30 000 combattants terroristes étrangers qui ont bombardé Alep il y a deux jours, faisant des dizaines de morts et des dizaines de blessés. Ils ont bombardé Alep depuis Edleb, ce qui constitue une violation de l'accord russo-turc. Cela n'a rien à voir avec notre intention de reprendre Edleb, qui est une partie bien-aimée de notre pays qui est actuellement sous le contrôle des terroristes.

Troisièmement, nous reprendrons Edleb et nous rétablirons notre souveraineté sur Edleb quand le Gouvernement le jugera approprié. Qu'est-ce que ça veut dire? Cela signifie que nous le ferons quand nous serons certains que les efforts diplomatiques et politiques ont échoué à rétablir la souveraineté nationale sur cette partie bien-aimée de notre territoire. Cette question est régie par des protocoles diplomatiques et politiques. Nous savons comment la régler et tout naturellement, nous avons des amis et des alliés qui nous aident à analyser la situation. Il n'est donc pas surprenant que je dise, au

nom de mon gouvernement, que nous allons rétablir notre souveraineté sur Edleb quand nous le jugerons bon, car cette région fait partie de notre territoire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai aussi bref que ma collègue britannique. Elle a posé une question très précise : l'accord conclu récemment entre la Russie et la Turquie est-il en vigueur? Oui, l'accord russo-turc continue d'être respecté, comme nous l'avons dit dans notre déclaration. Dans le même temps, je voudrais confirmer ce qu'a dit le représentant de la République arabe syrienne, à savoir que nous parlons d'une région qui fait partie de la Syrie souveraine. Bien entendu, nous partons de l'hypothèse qu'en fin de compte, les autorités syriennes légitimes reprendront le contrôle de l'ensemble du territoire qui constitue la République arabe syrienne. Il n'y a pas de contradiction entre ces deux points.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. De Mistura pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de clarifier un point. Lors de ma rencontre très longue et très intense avec le Ministre Al-Moualem, celui-ci n'a pas soulevé la question du terrorisme. C'est la raison pour laquelle je n'y ai pas fait spécifiquement référence au cours de la présente séance concernant ma visite à Damas. La seule question qui se posait était celle de la commission constitutionnelle.

Je souhaite rappeler au Conseil que novembre est un mois très spécial, non pas en raison de mon départ, mais parce qu'il y a de nombreuses possibilités

de progrès en ce qui concerne la commission constitutionnelle. Premièrement, le sommet d'Istanbul est prévu pour demain, le 27 octobre. Deuxièmement, il y aura certainement une réunion du groupe d'Astana, et nous attendons avec intérêt de voir si ce dernier sera en mesure de rédiger une sorte de proposition que l'ONU pourra, espérons-le, approuver et dont elle pourra décider si elle est crédible et inclusive. Troisièmement, le groupe restreint tiendra probablement plus d'une réunion, dont une aura lieu le lundi 29 octobre. Nous avons également entendu parler d'un éventuel sommet entre le Président Poutine et le Président Trump en novembre, et il est prévu que nous tenions au moins une autre séance d'information au Conseil de sécurité le 19 novembre.

Et donc pendant cette période, on m'a demandé de suivre tout particulièrement les activités du groupe Astana, parce que ce dernier doit s'acquitter d'une tâche qui lui a été confiée pour le mois de novembre. Je continuerai de m'assurer de la faisabilité du suivi de la déclaration de Sotchi et de celui de la commission constitutionnelle afin de faire rapport en conséquence au Conseil de sécurité et au Secrétaire général.

Je ne ménagerai aucun effort jusqu'au dernier jour de ma mission pour pouvoir saisir toute occasion d'envoyer des invitations à une première réunion de la commission constitutionnelle et d'évaluer les résultats de toutes ces discussions et réunions, notamment en faisant, pour le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, le point sur la commission constitutionnelle et sur les raisons pour lesquelles la situation évolue ou non. Le Conseil mérite d'avoir toutes ces informations en novembre, et j'ai le devoir de les clarifier.

La séance est levée à 10 h 45.